



Avis d'appel d'offres ouvert n° 05/DH/BH/2023

Le **27 Avril 2023 à 10h**. Il sera procédé, dans le siège de la division de la construction et des investissements sis à l'angle rue Angola et rue Mali, Océan Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **les travaux de construction d'un immeuble parking rue Léon l'africain Casablanca travaux : Menuiserie Aluminium, Menuiserie Métallique et Menuiserie Bois.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service de la programmation et des marchés 5^{ème} étage du siège de la division de la construction et des investissements sis à l'adresse sus indiquée ;

Le prix d'acquisition des plans est fixé à **60,00 dhs (soixante dirhams)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **85.000,00 DHS (quatre vingt cinq mille DHS)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42,44 et 46 de la décision du ministre des Habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 6 dou lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, des fournitures et des services conclus par l'administration des Habous au profit des Habous publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
- soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service de la programmation et des marchés 5^{ème} étage du siège de la division de la construction et des investissements sis à l'adresse sus indiquée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

<u>Secteur</u>	<u>Classe</u>	<u>Qualifications exigées</u>
L	<u>3</u>	L1
	<u>2</u>	L4

Les concurrents doivent délivrer une attestation ou copie certifiée conforme de l'attestation de l'agrément dans les domaines suivants :

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.